

2 mai 13h50 salle SH-3220

Dynamiser la filière des produits forestiers non-ligneux au Québec : enjeux et solutions

Fabien LEPRINCE

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont utilisés depuis longtemps par les communautés autochtones et rurales du Québec. Au cours du temps, le développement économique de la province a fait passer les ressources non-ligneuses au second rang, loin derrière les matières ligneuses. Alors que dans de nombreuses régions du monde, les PFNL ont une place importante dans le paysage économique, au Québec, force est de constater que cette filière peine à se développer et à atteindre son plein potentiel.

La filière des PFNL fait face à de nombreux enjeux, liés à sa propre structure, à une réglementation et une planification non adaptées, une faible participation des propriétaires privés ou encore à l'absence d'un statut clair pour les cueilleurs.

Les exemples internationaux montrent pourtant que des changements peuvent amener la filière à occuper une place importante dans l'économie québécoise. Pour cela, la filière doit s'organiser pour améliorer la commercialisation vers de plus gros marchés. Mais cela ne pourra pas se faire sans un soutien fort du gouvernement, au travers de moyens financiers mais aussi de changements dans la gestion des territoires forestiers.

2 mai 14h10 salle SH-3220

Quelle est la reconnaissance des savoirs traditionnels Cris dans les institutions politiques liées à la gestion des forêts en Eeyou Istchee (territoire Cris) ?

Caroline PETIT

Les Cris ont signé le traité moderne la Convention de la Baie-James et du Nord Québécois (CBJNQ) suivi d'ententes complémentaires qui leur ont donné plus de place dans la gestion forestière au Québec sur leur territoire traditionnel Eeyou Istchee . La question qui s'est alors posée est « Quelle est la reconnaissance des savoirs traditionnels Cris dans les institutions politiques liées à la gestion des forêts en Eeyou Istchee (territoire Cris) ? ». Il est attendu que la reconnaissance du mode de vie des Cris soit un élément central de la CBJNQ et des ententes qui furent signées. Pour répondre à cette question, l'outil de grammaire institutionnelle a été utilisé et une analyse sémantique des termes et discours employés pour parler des « savoirs traditionnels » a été effectuée. D'après les résultats obtenus il semblerait que le développement

économique soit la priorité ne permettant pas la mise en place d'un véritable système égalitaire.

2 mai 14h30 salle SH-3220

**Comment délimiter les forêts "intactes" en zone boréale?
Analyse comparative de différentes définitions appliquées au
cas de la pessière à mousse de l'ouest du Québec**

Kathleen GOULET

Un paysage forestier intact (PFI) est une étendue non fragmentée d'écosystème naturel démontrant aucun signe d'activité humaine significative et qui est d'une superficie assez grande s pour maintenir ses fonctions et sa diversité biologique. Ce travail s'intéresse à l'état des PFI si, pour les identifier, une méthode basée sur des critères d'intégrité propres à un domaine bioclimatique était utilisée et appuyée par la littérature scientifique.

Trois approches ont été utilisées pour déterminer la superficie nécessaire à une forêt pour être intacte en pessière de l'ouest. Soit une approche qui appuie sur (1) la superficie qui est nécessaire pour maintenir les fonctions de la forêt face aux régimes de perturbations naturelles présents, sur (2) la superficie nécessaire pour maintenir les populations des espèces sensibles et finalement sur (3) la méthodologie développée par les auteurs du concept. Ensuite, la cartographie des PFI selon ces trois définitions a permis de comparer leur distribution et leur superficie totale et ainsi évaluer indirectement le degré de difficulté que pourrait causer leur protection dans les territoires aménagés.

2 mai 14h50 salle SH-3220

**Comment assurer le maintien et le recrutement à long terme
du bois mort dans les territoires aménagés en forêt boréale ?
Comparaison des stratégies adoptées au Québec et en Ontario**

Alain NGAMI-KOUNDA

Le bois mort occupe une place essentielle dans la conservation de la biodiversité, l'équilibre des écosystèmes forestiers et la stabilité de la diversité biologique en forêt aménagée. Cependant, des considérations sociales et économiques entraînent sa

raréfaction dans les forêts aménagées de la plupart des pays forestiers. Ce qui ne lui permet pas de remplir pleinement ses fonctions comme en forêt naturelle. Ce rapport vise sur la base d'une revue de la littérature à approfondir les connaissances sur les stratégies de maintien et de recrutement à long terme du bois mort adoptées en forêt boréale aménagée, notamment dans les forêts québécoises et ontariennes. Une comparaison des législations des deux provinces montre qu'au Québec, on privilégie une approche de gestion du bois mort par seuils maximums à conserver en forêt aménagée tandis que les législations ontariennes privilégient l'approche des seuils minimums de bois mort et d'arbres de rétentions à conserver en forêt aménagée aux fins de biodiversité.

2 mai 15h10 salle SH-3220

Gestion de la cueillette de champignons sur boisé privé en région péri-urbaine.

Felix LORRAIN-LANDRY

Cette recherche vise dans un premier temps à définir la problématique de la rareté des terres forestières publiques aux alentours de la ville de Montréal. Le grand bassin de population qui s'y trouve et l'engouement ressenti pour les activités de récolte de produits forestiers non-ligneux résulte en une demande pour ce type de terre. Cette problématique fait en sorte que le public désirant pratiquer une activité de cueillette récréative de champignons doit le faire dans des conditions illégales dans les parcs et sur des boisés privés. Quatre scénarios de gestion de la ressource et des terres relevant d'instances publiques ou privées ont été identifiés par une revue de littérature. Les facteurs influençant le potentiel de mise en œuvre de chacun ont ensuite été relevés à l'aide d'entretiens semi-dirigés auprès d'intervenants liés à la sphère de la cueillette de champignons. Les résultats tendent à montrer que l'implication volontaire des propriétaires de boisés au sein d'un organisme se chargeant de gérer l'affluence de cueilleurs serait une option envisageable. Le versement d'une compensation au propriétaire et la gestion du passage des cueilleurs sont des éléments déterminant pour leur implication.